

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Paris, le 31 mai 2022

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe BSL soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Le Groupe BSL fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact.

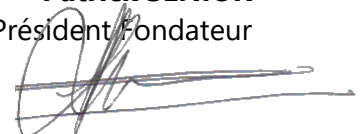
Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Pour autant, nous n'avons pas été en mesure de publier annuellement notre Communication sur le Progrès (COP), les années précédentes, à la suite d'une réorganisation interne. Plus précisément, nous avons été contraints de mobiliser l'ensemble de nos ressources sur les projets de certifications ISO 9001 et 45001. Cette démarche engagée par la Direction s'inscrit pleinement dans les principes du Global Compact et nous permet aujourd'hui d'obtenir des résultats très satisfaisants notamment sur le volet social.

Meilleures salutations,

Patrick SENIOR
Président Fondateur



PARIS - MARSEILLE - LYON - CANNES - TUNIS - USA - EMEA

BSL Groupe - Siège social : 2 avenue Elsa Triolet- Bat C - 13008 MARSEILLE - Tel. +33(0)4 95 06 09 00 – Fax +33(0)4 95 06 90 01
SARL - 789 581 964 RCS MARSEILLE – Capital social 3 825 300 € - TVA Intracom n° FR84789581964 >>> Securalliance